

A l'aurore de nos délibérations que, de par vos fonctions, vous présidez, il sied à plus d'un titre que vous daigniez accepter mes hommages respectueux et soumis. Depuis notre adolescence, il m'a été donné de suivre votre ascension vers le succès et j'éprouve aujourd'hui une joie particulière à vous en féliciter publiquement et à proclamer votre tact, votre compétence, votre dignité, votre esprit de travail et votre sens de la justice dans l'accomplissement de vos nobles devoirs.

A la fin de l'année 1953, mon prédécesseur, M^e Paul-Émile Côté, adjoint parlementaire au ministre du Travail (M. Gregg) et membre actif de la Chambre depuis environ 14 ans, était élevé à la magistrature et devenait juge puîné à la Cour supérieure de Montréal. Ses parents, ses amis et les citoyens de Verdun ont applaudi la reconnaissance officielle et non équivoque de la dignité de sa vie, de sa probité, de son dévouement, de sa compétence, bref, des loyaux services qu'il avait rendus à la population verdunoise et au pays.

Cette nomination fut la *causa causans* de mon entrée dans la vie publique après une pratique active du droit pendant plus de vingt ans.

Le 22 mars dernier, l'électorat de Verdun me confiait l'honneur et la grave responsabilité de le représenter auprès de ce Parlement. Puis-je souhaiter de demeurer digne de sa confiance, de rendre à mon tour service à la communauté canadienne par un travail assidu et par l'étude de nos problèmes nationaux et internationaux, sous l'habile direction de mes aînés et la bienveillante collaboration de tous les membres de la Chambre, qu'à l'avance je remercie, tout en les assurant de la mienne.

Le très honorable premier ministre (M. St-Laurent), désireux sans doute de faire honneur au comté de Verdun et de favoriser de son indulgente confiance un nouveau collègue qui a eu le privilège et l'avantage de siéger ici durant quelques mois seulement, m'a invité à proposer l'Adresse en réponse au discours du trône. Il est traditionnel de l'en remercier et c'est avec joie que je m'acquitte de cet agréable devoir et lui présente, à l'aurore de cette nouvelle année, l'expression des sentiments respectueux et reconnaissants de mes électeurs, leurs vœux sincères de santé, de bonheur et de paix, et en même temps les miens propres.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de profiter de l'occasion pour offrir mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année à tous mes chers collègues de langue française et de langue anglaise, ainsi qu'à tous ceux qui nous aident dans cette enceinte.

[M. Leduc (Verdun).]

En reprenant les séances de la Chambre, nous déplorons des décès et des départs et nous constatons aussi la venue de nouvelles figures (certaines sont déjà connues) qui nous arrivent couvertes de gloire et chargées de responsabilités plus grandes. Depuis la première session du Parlement actuel, la mort a passé dans nos rangs. Dernièrement encore, elle a ravi à l'affection de leurs familles deux autres hommes publics, l'un, le député de Selkirk (M. Wood), et l'autre, le député créditiste de la circonscription de Battle-River-Camrose (M. Fair). Le premier siégeait en cette enceinte depuis 1949, tandis que le second était ici depuis 1935. Tous deux avaient donc dépensé de nombreuses années au service de leurs compatriotes et de leur pays.

Je n'ai pas eu l'occasion ni le plaisir de les connaître dans l'intimité, ni même au cours des débats à la Chambre, mais je sais que leur mémoire y est bien vivace. Au nom de tous ceux qui sont ici présents, j'offre l'expression de nos plus profondes et sincères condoléances à leurs familles respectives, aux chefs de leurs partis, à leurs amis et à leurs commettants.

Ceux qui voient leur carrière politique couronnée par une nomination à des fonctions dans d'autres domaines en retirent certes une satisfaction profonde. Néanmoins, ceux qui restent se rendent compte que leur absence laisse assurément un vide et éprouvent un sentiment mêlé de joie et de tristesse. Trois anciens ministres du Gouvernement actuel exercent maintenant leur activité dans d'autres domaines. Sans doute, s'il en est ainsi, c'est parce qu'on reconnaît officiellement les nombreux et éminents services qu'ils ont rendus à notre pays. Vous avez sans doute deviné que je veux parler de l'honorable Brooke Claxton, qui a renoncé aux honneurs que lui apportait la vie politique pour accepter d'importantes responsabilités dans le monde financier, à l'honorable D. C. Abbott, qui est devenu membre du plus haut tribunal du pays, et à l'honorable Lionel Chevrier, président de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Qu'il me soit permis, au nom de tous les membres de la Chambre, d'adresser des félicitations à ces trois éminents serviteurs du pays, outre celles que j'ai déjà adressées personnellement, et aussi de leur faire part de nos souhaits sincères de succès. Pour reprendre la formule usuelle: *Ad multos et faustissimos annos!*

(Texte)

Au nom de la population canadienne-française, en particulier, puis-je évoquer le souvenir ému laissé en cette Chambre par l'honorable M. Lionel Chevrier? Quelle belle